



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent quinzième session
Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

EB115/19
25 novembre 2004

Nomination du Directeur régional pour l'Europe

1. Le mandat actuel du Dr Marc Danzon en qualité de Directeur régional pour l'Europe expire le 31 janvier 2005.
2. A sa cinquante-quatrième session, le Comité régional de l'Europe, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et à l'article 47 de son propre Règlement intérieur, a désigné le Dr Marc Danzon pour un nouveau mandat en qualité de Directeur régional pour l'Europe et a adopté la résolution suivante :¹

Le Comité régional,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'OMS ; et

Conformément à l'article 47 du Règlement intérieur du Comité régional de l'Europe ;

1. DESIGNNE le Dr Marc Danzon en qualité de Directeur régional pour l'Europe ; et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Marc Danzon à compter du 1^{er} février 2005.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner cette résolution conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

= = =

¹ Résolution EUR/RC54/R2.